FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Année scolaire 2023/2024
Annexe H5

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

ATTESTATION visant à l'exemption du droit d'inscription

Elèves inscrits dans un autre établissement de l'ESAHR

N° Fase : **Etablissement :**

Je soussigné.e ……..…..…….. , Directeur.trice de l'établissement, certifie que l'élève …… est inscrit.e, pour l'année scolaire 2022/2023, au(x) cours de :

	Intitulé cours	Filière	Année	Période(s)
Cours de base				
Cours complémentaire(s)				

☐ s'est acquitté.e du droit d'inscription pour un montant de 89 €

☐ s'est acquitté.e du droit d'inscription pour un montant de 221 €

☐ bénéficie d'une condition d'exemption

Je joins à la présente attestation, le cas échéant :

- Une copie du document attestant de la situation d'exemption ou de réduction ;
- Une copie du parcours artistique de l'élève.

Date :

Signature :

N.B. : Une copie de la présente attestation doit rester à l'académie dans le dossier de l'élève.

Cette attestation peut être envoyée directement par courrier électronique <u>à condition qu'elle reprenne toutes les informations reprises ci-dessus.</u>